



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juin 1941



Demande déposée: 18 mars 1940, 18 h. — Brevet enregistré: 31 mars 1941.

BREVET PRINCIPAL

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FABRIQUE D'HORLOGERIE
LE COULTRE & CIE., Le Sentier (Vaud, Suisse).

Chronographe.

L'objet de la présente invention est un chronographe, dont l'organe de manœuvre est une targette commandant une première bascule dont fait partie un marteau de remise à zéro et qui agit sur une seconde bascule portant le renvoi de chronographe. Ce chronographe est caractérisé en ce que la première bascule est soumise à l'action d'un ressort qui l'applique constamment contre la targette susmentionnée et en ce que cette dernière est soumise à l'action d'un sautoir qui peut l'immobiliser dans l'une ou l'autre de trois positions successives, dont la première correspond à la mise à zéro du chronographe, la seconde à son débrayage, et la troisième à son embrayage.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 en est une vue en plan de dessus, les fig. 2, 3 et 4 sont des vues en plan du mécanisme de chronographe le représen-

tant en position d'embrayage, respectivement de débrayage et de mise à zéro.

Au dessin, 1 représente l'aiguille de chronographe montée sur un axe sur lequel sont fixés un cœur 2 de remise à zéro et la roue de chronographe 3. Celle-ci peut être embrayée avec le renvoi de chronographe 4, toujours en prise avec la roue sur champ 5 et portée par la bascule 6 qui pivote en 7. 8 est une autre bascule pivotant en 9, dont fait partie le marteau de remise à zéro 10 et qui présente un bras 11 et un talon 12. Le bras 11 coopère avec la bascule 6, et le talon 12 est constamment appliqué contre la targette de manœuvre 13, par un ressort 14 agissant sur la bascule 8. La targette 13 qui coulisse dans la paroi de la boîte et qui porte, à l'extérieur, un bouton 15 pour sa manœuvre, présente un nez 16 coopérant avec le talon 12 de la bascule 8 et, sur sa face supérieure, trois rainures 17, dans chacune desquelles peut s'engager le bec du sautoir 18.

En fig. 2, le sautoir 18 est engagé avec la troisième des rainures 17 et maintient ainsi les différents organes dans la position d'embrayage du chronographe, position dans laquelle le marteau 10 est éloigné du cœur 2, alors que le renvoi 4 engrène avec la roue 3; l'aiguille du chronographe tourne. Si l'on pousse la targette 13 vers la droite, de façon que le sautoir 18 soit engagé avec la deuxième rainure, on a la position de débrayage (fig. 3) dans laquelle le pignon de renvoi 4 n'est plus en prise avec la roue 3. L'aiguille de chronographe reste dans la position où elle a été amenée. De cette deuxième position, on peut revenir à la première, ce qui remet en marche l'aiguille de chronographe ou, en poussant encore vers la droite la targette 13, on peut l'amener dans la position de mise à zéro (fig. 4) où le sautoir 18 est engagé avec la première rainure. Dans cette position, le renvoi 4 est éloigné de la roue 3, et le marteau 10 est appliqué sur le cœur 2.

Le chronographe représenté n'est pas muni du compteur de minutes habituel; ce dernier est remplacé par une lunette graduée 19 tournant sur la boîte. Lorsque l'on veut mesurer une période de plusieurs minutes, pendant laquelle l'aiguille de chronographe tourne, on peut amener le zéro de la graduation en regard de l'aiguille des minutes et, à la fin de la période, lire sur cette graduation le nombre de minutes écoulées.

REVENDEICATION:

Chronographe, dont l'organe de manœuvre est une targette commandant une première bascule dont fait partie un marteau de remise à zéro et qui agit sur une seconde bascule portant le renvoi de chronographe, caractérisé en ce que la première bascule est soumise à l'action d'un ressort qui l'applique constamment contre la targette susmentionnée et en ce que cette dernière est soumise à l'action d'un sautoir qui peut l'immobiliser dans l'une ou l'autre de trois positions successives, dont la première correspond à la mise à zéro du chronographe, la seconde à son débrayage, et la troisième à son embrayage.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Chronographe selon la revendication, caractérisé en outre par un anneau gradué, monté rotativement sur le cadran, et par le moyen duquel on peut compter le nombre de minutes pendant lesquelles tourne l'aiguille de chronographe.

2. Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que la targette présente extérieurement un bouton pour sa manœuvre.

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
FABRIQUE D'HORLOGERIE
LE COULTRE & CIE.**

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

FIG. 1

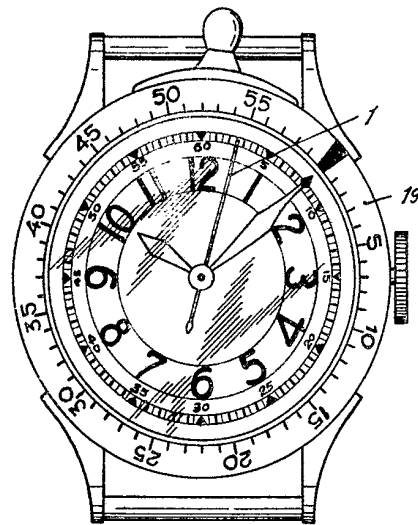


FIG. 2

